



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

Original: anglais

## CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session  
Nairobi, Kenya  
novembre 2010

#### DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00399 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

#### A. ÉTAT(S) PARTIE(S)

*Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.*

Mexique

#### B. NOM DE L'ÉLÉMENT

##### B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

*Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).*

Les Parachicos dans la fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo

##### B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

*Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.*

Los Parachicos en la fiesta tradicional de enero de Chiapa de Corzo

### **B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant**

*Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).*

## **C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT**

### **C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés**

*Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.*

Organisations traditionnelles :

- Le groupe de danseurs parachicos et leur Patron
- les musiciens
- les Priostes (gardiens) de Saint Sébastien, Saint Antoine Abbot le Nouveau, les Consacrés et l'Ancien
- Les responsables des ermitages
- Le patronage des fêtes de janvier
- les artisans : fabricants de masques, brodeuses, spécialiste de la laque, artificiers
- Les comideras (cuisinières)
- les chroniqueurs de la communauté
- Les habitants de Chiapa de Corzo
- Les autorités locales et gouvernementales

### **C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés**

*Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.*

La danse des parachicos est pratiquée dans le sud du Mexique, dans la ville de Chiapa de Corzo, qui appartient à la municipalité du même nom, située au centre de l'actuel État du Chiapas. Ses habitants sont habituellement appelés chiapacorcefios.

La municipalité de Chiapa de Corzo se trouve dans la région de la dépression centrale et de Los Altos (hautes terres) ; elle jouxte au nord celles de Soyaló et Osumacinta, à l'ouest celles de Tuxtla Gutierrez, Suchiapa et Villaflores, à l'est celles de Zinacantan, Ixtapa et Acala, et au sud celle de Villa Corzo.

La ville de Chiapa de Corzo est située à 16°42'29" de latitude nord et 93°0'42" de longitude ouest, à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur les rives du Rio Grijalva.

On a remarqué ces dernières années des danseurs parachicos venus d'autres municipalités du

Chiapas, voire d'autres États du Mexique.

Le groupe ethnique originaire de cette ville s'appelle « Chiapaneca », bien qu'actuellement la population soit en majorité composée de mestizo (métis).

### **C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément**

*Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).*

#### a) Pratiques sociales, rituels et événements festifs

Expression qui associe, dans un espace-temps sacré, des cérémonies et des rites guidés par une organisation traditionnelle collective solidement ancrée.

#### b) Traditions et expressions orales

Elle est attestée dans la légende du XVIII<sup>e</sup> siècle concernant Maria Angulo qui a été transmise par tradition orale. Selon cette légende, les *chiapacorcefios* furent récompensés par une femme riche, mère d'un enfant malade qu'ils avaient soigné grâce à leur savoir-faire et à leurs danses traditionnelles.

#### c) Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

Les *Chiapacorcefios* utilisent toujours les techniques traditionnelles pour fabriquer les instruments de musique et les masques.

#### d) Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

La décoration des lieux de fêtes et la gastronomie expriment des connaissances ancestrales relatives à l'environnement naturel et à la vision du monde locale.

#### e) Arts du spectacle

L'expression artistique est liée au rituel, car elle dramatise les croyances, tout en transmettant simultanément les connaissances.

### **D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT**

*Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.*

Les parachicos de la Grande Fête est une organisation de danseurs dans laquelle se mêlent mémoire autochtone et mémoire espagnole, qui s'expriment à travers le corps et ses formes. C'est l'une des traditions mexicaines à caractère festif et cérémoniel les plus vivantes depuis plusieurs siècles. C'est un ensemble d'expressions inséparables les unes des autres : musique, danse et krewes, artisanat, gastronomie, cérémonies religieuses et fêtes – jouées pour les fêtes patronales de janvier à Chiapa de Corzo.

Les parachicos consacrent leur corps par la danse, par laquelle ils incarnent la ferveur religieuse de la communauté – composante fondamentale de leur identité. Ils accomplissent des cérémonies rituelles pendant les fêtes, rendant visite aux saints et les adorant, défilant en procession dans les rues, dansant guidés par le Patron au son du pito (flûte), du tambour et de la guitare ; portant les images des saints, ils vont de temple en temple, de maison en maison où ils s'arrêtent pour danser et prier.

Le masque est l'élément central de la tenue, ainsi que la montera (coiffe en fibres naturelles), la couverture, le châle brodé et les chinchines (maracas).

La tradition des parachicos embrasse toutes les sphères de la vie locale ; elle est intégrée à travers l'organisation sociale, les matières premières locales et les échanges symboliques ; c'est

pourquoi l'identité des chiapacorceios est liée à leur pratique.

## 1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

*C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :*

- a. une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c. tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

*Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :*

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

*Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.*

La Grande Fête de janvier à Chiapa de Corzo est un cycle cérémoniel festif qui réunit les habitants autour du culte des saints et de la commémoration d'événements historiques locaux. Elle se déroule du 4 au 23 janvier et comprend diverses activités et des rituels au cours desquels trois saints sont vénérés : Notre-Seigneur d'Esquipulas, Saint Anthoine Abbot et le plus important, Saint Sébastien.

Les parachicos sont les principaux danseurs de ces festivités ; leur tenue traditionnelle est composée d'un ixtle (montera ou coiffe), d'un masque en bois verni, d'un « chinchin » en étain ou fabriqué avec des Calebasses, d'une couverture de type saltillo, d'un châle brodé et de rubans multicolores. Dans leurs représentations, ils mêlent des caractéristiques de la culture indigène Chiapaneca, de la construction de la ville des métis et de leur dévotion religieuse, qui sont les éléments fondamentaux de l'identité des chiapacorceios.

La danse est considérée comme une offrande collective aux saints qui les protègent depuis des générations, pierre de touche de leur histoire et de la continuité de leurs traditions. Elle est organisée sur la base de valeurs collectives reconnues et constitue une pratique sociale à laquelle participent la plupart des familles, qu'unissent leurs croyances et leur attachement aux traditions.

Le Patron est l'autorité suprême des parachicos : il connaît parfaitement la tradition et occupe cette fonction à vie. Son autorité est soulignée par un masque différent de celui des autres danseurs, représentant un homme mûr, à l'expression sévère et aux sourcils proéminents, qui porte une guitare et un fouet pour punir de manière symbolique. C'est lui qui entonne les prières auxquelles les parachicos répondent par des acclamations. En près de trois siècles, il y a eu 20 Patrons.

Les parachicos structurent les activités de la Grande Fête, guidant les processions et les visites qui commencent toujours le matin et se terminent à la nuit dans la maison du *Patron*. Bien qu'il n'y ait pas d'itinéraire spécifique, certains lieux importants sont incontournables : maisons ou ermitages où Saint Antoine Abbot (sous ses trois désignations) est vénéré (Santo Domingo, San Jacinto, Señor de los Milagros, Señor del Calvario, Santa Cruz de Santa Elena, Santa Cruz de Cunduacan, Señor de Acapetahua, San Gregorio) ; la maison du Prioste de Saint Sébastien, le cimetière pour commémorer les Patrons morts, la place des parachicos, les rives de Nandambua et Las Flechas.

La transmission et l'apprentissage de la danse se font sur le tas, c'est pourquoi l'on peut voir des enfants de six ans participer à la danse en tentant d'imiter les danseurs adultes. Pour les chiacpacorceños danser est un héritage inscrit dans le sang.

Le cérémonial complexe des parachicos comprend plusieurs éléments : musique, danse, artisanat et gastronomie. Les danses sont accompagnées de musiques désignées de façon générique sous l'appellation « flûte et tambour ».

Pendant la fête, seul le Patron joue de la flûte, accompagné par un ou deux joueurs de tambour, tandis que les parachicos jouent des chinchines. La musique comprend huit parties, chacune ayant une fonction et un moment spécifiques. Elle commence par la rubric, ton qui prévient les musiciens qu'ils doivent commencer à jouer. Puis vient le son del Parachico qui comprend plusieurs mélodies (chicoteplanta, nanbujó ou louange, et la danse de claquettes du Patron, jouée à la guitare), suivies du nandacachumbí ou son de María Angulo, qui a pour fonction d'avertir les parachicos que les danseurs de claquettes arrivent ; puis il y a un retour au son du chicoteplanta pour défiler dans les rues. L'apprentissage se fait d'abord par imitation, ensuite sous la direction d'un flûtiste qui enseigne les règles et les principes des tons et des rythmes de musique.

Les parachicos est une danse polysémique qui possède un sens religieux et un sens social très fort. Le style et la vigueur des mouvements du danseur parachico sont un moyen d'acquérir du prestige auprès de la communauté.

Il s'agit d'une danse virile, à travers laquelle les hommes démontrent leur force et leur résistance par leurs pas et la durée de la danse. Elle peut également être considérée comme une danse de cour : par moments, les danseurs font en effet des mouvements avec leur couverture pour séduire les femmes.

Parmi les expressions des techniques artisanales figurent les tenues, les instruments de musique, les images des saints et des pasteurs, et les plats spécialement préparés pour ces journées. Le masque est l'élément principal de la tenue. L'apprentissage de la fabrication des masques commence par l'apprentissage du meilleur moment pour couper le bois, de la technique de séchage et d'évaporation, de la sculpture et de la décoration qui nécessitent des compétences et la manipulation d'outils traditionnels avec les matières apportées par les Espagnols. Tout est transmis de génération en génération en tant qu'héritage de l'habileté technique, des capacités artistiques et du respect de la tradition de l'artisan.

Il existe deux types principaux de masques : celui du Patron et ceux des parachicos, qui représentent dans tous les cas des Européens. La montera, fabriquée à l'aide de fibre naturelles d'ixtle, réaffirme le phénotype européen du masque.

Les couvertures ont des franges de couleur de style saltillo et les châles sont abondamment brodés de sequins et de perles ; le pantalon et la chemise sont généralement noirs. Les chinchines complètent la tenue des parachicos et, pour le Patron, ce sont la guitare et le fouet.

Les chinchines sont fabriquées à la main à partir de Calebasses séchées et décorés par la technique de la laque, combinant l'habileté et la capacité artistique aux connaissances héritées en matière de traitement des matières premières. La danse des parachicos encourage ainsi la continuité des objets d'artisanat : objets gravés dans le bois, laque, broderie et fabrication des instruments de musique dont la tradition se développe, garantissant la continuité de ces expressions, la plupart des musiciens étant des jeunes et des enfants.

Les activités sont accompagnées de mets et de boissons cérémoniels. Le plat le plus représentatif est la comida grande, plat de viande séchée préparé dès le début du mois de janvier et accompagné d'une sauce de tradition préhispanique à base de graines de courge. Les

recettes des plats préparés par les comideras pour ces festivités sont transmises oralement.

Les enramas (guirlandes), posées plusieurs jours avant les fêtes, décorent les maisons des Priostes, les églises et les autels familiaux qui seront visités.

Diverses personnes participent à la célébration, notamment :

- les **Priostes**. Chargés d'organiser et de payer les frais des rituels religieux. Le Prioste de Saint Sébastien remplit la fonction pendant un an, conservant le Saint chez lui, dirigeant les prières le 20 de chaque mois et recevant les parachicos. Les Priostes de Saint Antoine le sont à vie ; leurs familles prennent soin de ces images depuis des générations.
- **Comideras**. Femmes expérimentées qui préparent la nourriture offerte pendant la fête.
- **Chunta**. Hommes déguisés en femmes, imitant les femmes de chambre de Maria Angulo. Ils ont pour fonction d'« annoncer » les festivités.
- **Chiapanecas**. Femmes qui accompagnent les processions, vêtues du costume traditionnel en batiste brodé. Elles font parfois des claquettes avec des parachicos au son des marimbas.

Les parachicos résument des aspects historiques importants de Chiapa de Corzo : la musique exécutée à la flûte et au tambour, la danse, la prière, le costume, les processions, les images, les techniques artisanales de la laque et de confection des masques, les saints et les mets traditionnels. Tout cela fait partie du patrimoine culturel qui est reconnu par la population et lui confère son identité, ce qui contribue à sa reproduction sociale et culturelle.

Par leurs représentations, les parachicos collaborent à la transmission des traditions et valeurs locales aux jeunes générations, à commencer par les activités rituelles annuelles, les mythes et légendes qui donnent vie à ces festivités et à la communauté des métis de Chiapa de Corzo, favorisant également des processus positifs d'estime de soi, d'enracinement et de participation de la communauté.

## 2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

*La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».*

*Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.*

*Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».*

Les parachicos de la Grande Fête représentent l'une des traditions à caractère festif et cérémoniel les plus vivantes du Mexique. Il s'agit d'un ensemble inséparable d'expressions - musique, danses et krewes, artisanat, gastronomie, cérémonies et fêtes religieuses – destiné aux célébrations patronales de janvier, à Chiapa de Corzo. Il englobe toutes les sphères de la vie locale, parce qu'il est intégré sur la base de l'organisation sociale, des matières premières locales et d'échanges symboliques ; c'est pourquoi l'identité des chiapacorçoños est liée à sa pratique.

Malgré la validité de l'élément, des phénomènes de changement et de perte d'éléments traditionnels sont observés dans ces expressions culturelles. La présence massive et désorganisée de participants étrangers à la communauté et l'utilisation commerciale de l'image du parachico, qui en est la conséquence directe, ont généré des processus qui déforment le caractère cérémonial et festif de l'élément, mettant en danger ses fondements cérémoniels et collectifs : valeurs, formes culturelles et organisationnelles, entre autres.

Dans ce sens, l'inscription de la manifestation sur la Liste représentative favoriserait le rétablissement, la préservation et la diffusion des éléments traditionnels qui la constituent. De

plus, en s'appuyant sur des études et sur la participation de la communauté, des mesures visant à contrer la déformation des significations sociales et cérémonielles de l'expression culturelle permettront de remédier à la situation et, en fonction des nécessités locales, d'encourager un tourisme culturel durable qui contribuera à la diffusion, à la sauvegarde et à la consolidation de cette expression culturelle, sans lui faire subir de déprédations.

Grâce à toutes ces mesures, la cohésion sociale sera renforcée, de même que les formes d'organisation locales traditionnelles, protégeant les divers éléments de la culture de Chiapa de Corzo qui permettent la présence annuelle des parachicos, renforçant aussi l'enracinement dans le lieu d'origine et la réévaluation de leur patrimoine culturel.

La tradition des parachicos réunit les principales expressions du patrimoine culturel local et régional, embrassant tous les contextes de la vie quotidienne de la population. Son inscription sur la Liste représentative contribuerait à la protection et à l'appréciation d'autres éléments représentatifs du patrimoine culturel du Mexique, du Chiapas et de la région. Elle favoriserait aussi le respect mutuel et la tolérance entre les communautés, les groupes et les individus. Cette tradition issue de processus de métissage témoigne d'un dialogue interculturel ancestral qui a réussi à reconnaître et à apprécier dans les expressions rituelles différents processus historiques, croyances et valeurs qui se complètent au lieu de se contredire. En tant que produit de la rencontre de deux cultures, c'est un exemple pour le monde d'une coexistence interculturelle pacifique.

D'autre part, l'inscription des cérémonies des parachicos sera primordiale pour renforcer l'identité et l'évaluation positive du rôle joué par le patrimoine culturel immatériel dans l'éducation, le développement social, politique et culturel des communautés, des groupes, des détenteurs et praticiens de la tradition ; une sensibilité et une connaissance qui, pour diverses raisons, se sont amoindries chez les nouvelles générations. Pourtant, la pratique des parachicos peut créer les conditions d'une coexistence pour le dialogue intergénérationnel et interculturel. Ce n'est pas un hasard si, par exemple, la participation de jeunes issus de milieux sociaux différents a considérablement augmenté ces dernières années.

L'inscription de cet élément contribuera à la transmission et à la continuité des œuvres et techniques artisanales de qualité et de grande singularité qui caractérisent cette population : la sculpture du bois, la laque, les broderies, la fabrication des instruments de musique sont autant d'exemples indiscutables de la diversité culturelle et de la créativité humaine.

Assurer la visibilité de cet élément peut permettre une meilleure évaluation du patrimoine local, favorisant sa sauvegarde, sa préservation et sa transmission aux nouvelles générations. C'est aussi la promesse d'un artisanat de grande qualité et d'un tourisme culturel durable qui permettra à plus de gens d'augmenter leurs ressources pour le bien-être de leurs familles.

Le travail de la communauté, qui transparaît dans les formes d'organisation sociale pour élaborer les éléments et les manifestations de ces festivités, est une démonstration claire, aux yeux du monde, que le patrimoine culturel immatériel non seulement favorise le respect mutuel entre communautés, groupes et individus, mais est également un facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance qui permet à chaque génération de recréer et de se réaffirmer en tant que communauté.

De la même manière, l'inscription des parachicos sur la Liste représentative constituera un exemple du rôle que le patrimoine culturel immatériel peut jouer dans le renforcement de l'enracinement et de l'intégration culturelle des peuples, créant les conditions qui leur permettent de faire face aux pressions externes résultant de la mondialisation, responsables à long terme des crises identitaires des sociétés.

Ainsi, les diverses manifestations qui composent la Fête traditionnelle de janvier (danse, musique, artisanat et gastronomie) par l'intermédiaire des parachicos rendent évidente l'originalité et la continuité historique de cette tradition. L'emploi de matières premières de la région, telles que la racine de peuplier, le cèdre, le guanacaste ou le nanguipo pour la fabrication des masques, ou la fibre naturelle d'ixtle utilisée pour la montera, sont des exemples irréfutables de la préoccupation ancestrale de l'environnement et de la communion avec la nature, lesquels constituent un argument de plus en faveur de cette candidature.

### 3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

*Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.*

#### 3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

*Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.*

Bien que les parachicos soient un élément du patrimoine culturel immatériel profondément ancré dans la communauté, il existe certaines situations qui pourraient nuire à sa signification symbolique et à son identité :

- De nos jours, la participation des parachicos est un phénomène de masse qui rend l'organisation difficile, provoque un affaiblissement du personnage du Patron ainsi que de l'ordre et de la transmission des traditions, modifiant de ce fait la structure de la cérémonie.
- La promotion touristique excessive, en tant que manifestation exclusivement festive et divertissante et non comme un ensemble d'actes cérémoniels, est de nature à affaiblir l'importance et la signification de l'élément en tant que patrimoine culturel immatériel.
- La transmission orale n'est plus assurée entre les musiciens âgés et les jeunes ; ce sont plutôt ces derniers qui enseignent aux nouveaux apprentis, ce qui modifie les techniques d'enseignement. Les airs ont été standardisés, avec la perte de rythmes anciens particuliers qui accompagnaient les claquettes ou la prière. Peu de musiciens âgés encore vivants conservent les répertoires qui n'ont pas encore été transmis aux nouvelles générations.
- Compte tenu de l'augmentation du nombre de danseurs, le masque n'est pas toujours fabriqué en respectant la technique traditionnelle, pas plus que le reste de la tenue qui varie et intègre des éléments commerciaux.
- De ce fait, les métiers traditionnels historiquement liés aux parachicos sont également menacés de disparition.
- Depuis 2000, Chiapa de Corzo a adopté une ordonnance concernant le quartier des monuments historiques qui prévoit la protection de 278 édifices historiques, y compris les églises et les temples visités par les parachicos.
- Depuis 2001, le Conseil d'État des arts et de la culture verse une aide financière au Patron Rubisel Gómez afin d'acquérir des costumes.
- Le Conseil de la chronique municipale a été créé en 2006 pour susciter des initiatives visant à sauver l'histoire locale.
- Chiapa de Corzo a été désignée *Capitale internationale des Traditions* le 11 novembre 2006, dans le cadre des Troisièmes rencontres internationales des chroniqueurs entre le Mexique et le Guatemala.
- Création du Conseil civique pour le développement culturel, sous les auspices du Conseil d'État des arts et de la culture et du Conseil national d'art et de culture, dans le but d'impulser des projets culturels. Cette initiative a suscité la publication d'ouvrages et l'ouverture d'ateliers de fabrication de masques et d'enseignement de la danse.
- Le Programme de nouveau décret concernant le commerce et les vendeurs de rue a été élaboré dans le but de réguler les activités commerciales et la perception de ressources. Il garantit également un climat de confiance et de sécurité aux visiteurs et aux consommateurs et renforce les actions en faveur d'un tourisme culturel durable.
- Les Secrétariats du tourisme, aux niveaux de l'État et de la Fédération, ainsi que l'Organisation

mondiale du tourisme ont inclus Chiapa de Corzo dans le programme « Chiapas 2015 » de développement du tourisme, celui-ci associe le secteur public, le secteur privé ainsi que la société civile et permet la mise en place, en s'appuyant sur les ressources culturelles, naturelles et humaines, de nouveaux moyens d'action pour améliorer le niveau de vie des citoyens.

- Des programmes de formation destinés aux prestataires de services touristiques sont mis en œuvre par l'intermédiaire du Secrétariat du tourisme et des Affaires internationales.
- Le Congrès local a décrété les fêtes de janvier « Fête traditionnelle de l'État du Chiapas » par ordonnance n° 136 du 6 janvier 2009.

### 3.b. Mesures de sauvegarde proposées

*Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.*

*Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.*

PRESERVATION		
ACTION	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Création d'un Conseil constitué de membres de la municipalité, de représentants et de responsables de la communauté ainsi que de responsables de la culture et du tourisme au niveau de l'État	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer les conditions nécessaires pour assurer la préservation, la transmission et la promotion de l'élément</li> <li>▪ Donner suite aux mesures de sauvegarde</li> <li>▪ Garantir le bon déroulement du cycle de festivités en termes de protection civile, de régulation de la circulation, de commerce, de mesures sanitaires et de gestion des déchets</li> <li>▪ Garantir l'utilisation correcte du masque et de la tenue traditionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gouvernement municipal</li> <li>▪ Représentants et responsables de la communauté</li> <li>▪ Secrétariat d'État pour le tourisme</li> <li>▪ Conseil d'État pour les arts et de la culture</li> <li>▪ Unité régionale de la Direction générale des cultures populaires - Chiapas</li> </ul>
Enregistrement et sauvegarde des paroles et de la musique des prières traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investigation et documentation</li> <li>▪ Assurer la préservation de la musique dans sa forme traditionnelle</li> <li>▪ Disposer d'éléments de référence pour mesurer le degré de transformation musicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ Parachicos chevronnés</li> <li>▪ Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH)</li> </ul>
Élaboration d'enregistrements techniques des instruments utilisés (« pito », « chinchin », tambour et marimba)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un fonds documentaire sous forme de registre consultable par la communauté et toute personne intéressée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ Musiciens</li> <li>▪ INAH</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer d'éléments pour mesurer le degré de transformation des instruments</li> </ul>	
Enregistrements vidéo de la danse	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Documents audiovisuels sur la danse à des fins d'enseignement ultérieur</li> <li>▪ Disposer d'éléments de référence pour mesurer le degré de transformation de la danse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ INAH</li> <li>▪ Secrétariat d'État pour l'éducation nationale</li> </ul>
Documentation des techniques artisanales (anciennes et nouvelles) employées pour la fabrication des instruments, des masques et des costumes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investigation, documentation et archives</li> <li>▪ Disposer d'éléments de référence pour mesurer le degré de transformation des techniques artisanales et des matériaux employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ Fabricants et masques et brodeuses</li> </ul>
Programme de conservation et de restauration des images	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la conservation des images liées à l'élément par des actions préventives et/ou de restauration, le cas échéant</li> <li>▪ Promouvoir la formation de responsables de la sauvegarde des images, chargés d'assurer leur conservation et d'en prendre soin pour le compte des spécialistes en la matière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ Artisans locaux</li> <li>▪ Centre INAH du Chiapas</li> </ul>
Création d'un musée local	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exposition permanente de documents, pièces et matériels audiovisuels sur la fête</li> <li>▪ Création d'un espace permanent où les principaux artisans participant à la manifestation peuvent vendre leurs produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> </ul>
<b>RÉÉVALUATION ET TRANSMISSION</b>		
<b>ACTION</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>PARTICIPANTS</b>

<p>Organisation d'ateliers, de discussions et de conférences à l'intention de la communauté, en particulier des jeunes</p> <p>Participants : organisateurs et responsables de la fête : <i>Patrons</i>, artisans, danseurs, musiciens chevronnés, mais aussi universitaires et représentants du gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation de défenseurs de la culture</li> <li>▪ Faire davantage connaître et prendre conscience de l'importance de la valeur symbolique sociale de l'élément</li> <li>▪ Promouvoir la transmission fidèle des différents aspects de l'élément</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> </ul>
<p>Élaboration de matériel didactique et ludique en rapport avec l'élément, pour diffusion dans les écoles élémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancer le processus de sensibilisation à l'importance de l'élément et du PCI dès l'enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ Secrétariat d'État pour l'éducation nationale</li> </ul>
<b>DIFFUSION</b>		
<b>ACTION</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>PARTICIPANTS</b>
<p>Développement du programme de tourisme culturel durable (« Chiapas 2015 »)</p> <p>À savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification et stimulation des capacités productives de la communauté, axées sur les activités artisanales locales</li> <li>▪ Élaboration d'un programme avec recommandations pour la visite et plan indiquant le circuit des parachicos ainsi que l'emplacement des ateliers des artisans, afin que les visiteurs puissent voir et apprécier le travail d'élaboration des différentes composantes de l'élément</li> <li>▪ Mise en place d'un système local de transports en commun pour emmener les visiteurs de la périphérie au centre de la ville, afin d'éviter le chaos lors des festivités et de la parade des parachicos</li> <li>▪ Élaboration d'un itinéraire touristique culturel incluant les différents sites et éléments du patrimoine de la communauté : patrimoine culturel bâti (zone archéologique d'EI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer les conditions pour le développement d'un tourisme culturel qui ne mette pas en danger le symbolisme de l'élément et qui soit bénéfique pour l'économie de la communauté, assurant en même temps la préservation et la continuité de la manifestation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ Secteur privé local : hôtels, restaurants, etc.</li> </ul>

<p>Lagartero), patrimoine naturel (cañón del Sumidero) et patrimoine culturel immatériel (Grande Fête et visites des ateliers des artisans toute l'année)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pendant les vacances, des familles de Chiapa de Corzo accueillent des visiteurs chez eux ; c'est pourquoi il est prévu d'élaborer un programme d'accueil temporaire de visiteurs chez les particuliers, ce qui créera une source de revenus supplémentaires. Il est prévu au préalable de former la population sur le tourisme et les exigences sanitaires</li> </ul>		
<p>Publication de documents sur la fête</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mieux faire connaître à la population extérieure à la communauté, les aspects historiques, symboliques et sociaux de l'élément</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> </ul>
<b>REVITALISATION</b>		
<b>ACTION</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>PARTICIPANTS</b>
<p>Promotion de la connaissance de l'élément et réévaluation auprès des jeunes à l'aide de stimuli et d'incitations à faire des rédactions, des histoires, des photographies, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Susciter l'intérêt des jeunes pour les traditions de leur communauté et les inciter à participer activement à la mise en valeur de l'élément</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> </ul>
<p>Organisation conjointe de congrès, colloques et rencontres avec d'autres entités fédératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partager les expériences et les efforts déployés pour faire connaître l'élément et sensibiliser à l'importance du PCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> <li>▪ UNACG</li> <li>▪ Université interculturelle de l'État du Chiapas</li> <li>▪ Université des sciences et des arts du Chiapas</li> </ul>
<p>Projet d'identification de communautés autochtones de nouveaux parachicos</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les nouveaux praticiens pour motiver une participation organisée</li> <li>▪ Établir des liens de coopération avec les autorités municipales respectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil local</li> </ul>

### 3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

*La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.*

Considérant que la sauvegarde des manifestations du patrimoine culturel immatériel est la responsabilité des communautés et des praticiens qui en sont détenteurs, les autorités gouvernementales ont entrepris, de façon individuelle et collective, d'expliquer les obligations qui découleraient de l'inscription des parachicos sur la Liste représentative pour la communauté en particulier et pour toutes les parties concernées en général.

Ainsi, l'engagement de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde exposées dans ce dossier et qui découlent directement des nécessités, des aspirations, du savoir et de l'expérience des détenteurs et des principaux praticiens, a été exprimé et signé dans le cadre de la **Déclaration de reconnaissance des parachicos de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo en tant que patrimoine culturel immatériel**, jointe en annexe au dossier.

Les chiapacorçoños ont démontré depuis plus de trois siècles la fierté qu'ils tirent en particulier des parachicos et de manière générale de leur Fête traditionnelle de janvier. Ils se sentent implicitement responsables, vis à vis de leurs ancêtres et des nouvelles générations, de la transmission de cette tradition qui les distingue et les unit en leur conférant une identité unique. En atteste la continuité ininterrompue de la manifestation qui a été célébrée sans interruption, même dans les années où des catastrophes naturelles ont gravement touché la population, et ce grâce à l'organisation traditionnelle de la communauté qui assure sa continuité.

### 3.d. Engagement des États parties

*La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.*

Le Mexique, en tant qu'État partie soumettant le dossier des parachicos de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo par l'intermédiaire des instances gouvernementales fédérales, telles que le Conseil national des arts et de la culture, le Secrétariat au tourisme, les délégations dans le Chiapas du Conseil d'État pour l'art et la culture, l'Unité régionale de la Direction générale des cultures populaires, ainsi que le Secrétariat au tourisme et le gouvernement municipal de Chiapa de Corzo, a uni leurs efforts en diverses occasions pour la sauvegarde et la préservation de l'élément proposé pour inscription, comme indiqué en détail au point 3.a.

En ce qui concerne l'engagement particulier visant à mettre en œuvre le Plan de sauvegarde présenté dans ce dossier, **la Déclaration de reconnaissance des parachicos de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo en tant que patrimoine culturel immatériel** a été également signée par le maire de Chiapa de Corzo, par le directeur de l'Unité régionale des cultures populaires du Chiapas ainsi que par des représentants du gouvernement mexicain.

Par ailleurs, les lettres du Gouverneur de l'État du Chiapas et des responsables des Secrétariats au tourisme et à la culture sont jointes en annexe. Elles expriment l'engagement explicite d'appliquer les mesures de sauvegarde proposées dans le présent dossier de candidature.

#### 4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

*Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».*

##### 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

*Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.*

La préparation officielle de ce dossier a débuté en décembre 2008, à la suite des préparatifs de la célébration de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo édition 2009, après des entretiens avec les représentants de la communauté pour leur demander leur accord verbal à l'enregistrement de la fête et au lancement du travail de collecte d'informations destinées à étayer le dossier. La communauté a participé activement, en fournissant les informations requises.

Les recherches universitaires qui servent de base à cette candidature, en plus d'être étayées par des références bibliographiques, sont principalement appuyées par les témoignages des détenteurs de la tradition qui sont la source première d'information en la matière. Des spécialistes dans des domaines comme l'anthropologie sociale, l'ethnomusicologie, les techniques artisanales et la danse ont effectué un important travail de terrain. Les principales sources d'information, notamment les danseurs chevronnés et les jeunes parachicos, les autorités civiles et religieuses, des musiciens et divers acteurs des Fêtes de janvier, tels que les *Priostes* chargés de la sauvegarde des saints, la *chunta*, les *chiapanecas*, les fabricants de masques, les brodeuses, les graveurs, les spécialistes de la laque, ont été interviewés en de nombreuses occasions, ainsi que la population en général.

Ces entretiens ont fourni des informations non seulement pour la description de l'élément, mais aussi sur la façon dont il est perçu par la population et sur l'importance qu'il a pour les familles et la communauté. La plupart des entretiens ont été enregistrés, ce qui a permis de constituer une base d'informations précieuses et d'instituer un processus d'enregistrement de témoignages des principaux acteurs de la représentation et de la transmission de l'élément.

Par ailleurs, le Plan de sauvegarde présenté dans le présent dossier est le fruit du travail de réflexion des principaux détenteurs et praticiens de l'élément, mené dans le cadre d'ateliers participatifs au cours desquels a été élaboré un processus de diagnostic, d'identification et de discussion sur les risques auquel l'élément peut être confronté et sur les mesures de sauvegarde possibles.

On trouvera en annexe au présent dossier la **Déclaration de reconnaissance des parachicos de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo en tant que patrimoine culturel immatériel**, dans laquelle les principaux représentants de cette manifestation culturelle et de la communauté chiapacorceña, ainsi que des autorités gouvernementales concernées par l'élément, expriment leur consentement libre, préalable et éclairé pour la soumission de la candidature, confirment avoir participé à la totalité du processus d'élaboration du dossier et s'engagent à sauvegarder leur tradition par la mise en œuvre du Plan de sauvegarde présenté.

#### **4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature**

*Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.*

*Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.*

Depuis le début du projet ayant abouti à la soumission du dossier à l'UNESCO, la communauté tout entière de Chiapa de Corzo a été consultée et informée des raisons et de l'objectif du résumé d'informations et des entretiens, ainsi que de l'enregistrement du cycle cérémoniel de janvier. À tout moment elle a été informée de la procédure à suivre pour soumettre la candidature à l'UNESCO, ainsi que des droits et des obligations qui résulteront de l'éventuelle inscription sur la Liste représentative.

Le consentement des détenteurs de la tradition, en qualité de représentants de la communauté de praticiens, est attesté par la signature de la **Déclaration de reconnaissance des parachicos de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo en tant que patrimoine culturel immatériel.**

#### **4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément**

*L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.*

La population de Chiapa de Corzo, entièrement impliquée dans la célébration de la Fête traditionnelle de janvier et qui a reconnu les parachicos comme étant la principale manifestation culturelle représentative de ces festivités, a exprimé son intérêt à ce que la règle de la tradition originelle, selon laquelle les parachicos ne doivent pas danser en dehors du cycle cérémoniel, soit respectée au maximum.

De même, elle a exprimé ne pas vouloir d'interférence extérieure, de quelque type que ce soit, dans l'organisation communautaire, ce qui a permis la continuité de cette fête pendant des siècles.

## 5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

*C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».*

*Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.*

*L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.*

Les parachicos de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo ont été inclus dans la seconde phase de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique de 2009. Cet inventaire est tenu à jour par le Conseil national des arts et de la culture et pourra bientôt être consulté sur le site Internet du Système d'information culturelle.

En 2002 a été créé le Groupe de travail pour la promotion et la protection du patrimoine culturel immatériel qui fédère les efforts conjoints de différentes instances culturelles mexicaines : le Conseil national des arts et de la culture, par le biais des départements suivants : Institution nationale d'anthropologie et d'histoire, Institut national des beaux-arts, Direction générale des cultures populaires et autochtones, Direction des affaires internationales et Direction générale des relations culturelles ; ainsi que la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones, l'Institut des droits d'auteurs et l'Institut national des langues autochtones.

Le principal objectif de ce Groupe est de concrétiser les engagements pris par le Mexique devant l'UNESCO après la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ainsi que d'encourager la sauvegarde et la préservation des manifestations culturelles qui confèrent une identité à nos citoyens.

Pour élaborer l'inventaire, il a fallu spécifier les stratégies et les procédures d'exécution de ce travail. Il a fallu définir des concepts et des critères, établir la méthodologie permettant d'identifier les unités culturelles pertinentes, qui non seulement précisait comment recueillir l'information, mais aussi décidait quelle partie de ces informations serait utilisée pour l'inventaire, en plus des informations nécessaires et suffisantes à recueillir pour que la manifestation considérée puisse être reconnue et classée en tant que patrimoine culturel immatériel.

Pour cela, le Groupe de travail avait besoin d'une équipe de professionnels qualifiés et compétents, ayant de l'expérience et des connaissances dans les divers domaines, pratiques, usages, histoire et coutumes traditionnelles, ainsi que dans le domaine du savoir et des capacités culturelles, afin de pouvoir contribuer au plus grand succès de cette mission qui consiste à recueillir toutes les expressions et manifestations représentatives des groupes culturels du pays.

À cette fin, les principales fonctions du Comité de spécialistes sont les suivantes :

- Formation de la base conceptuelle de l'inventaire
- Élaboration d'instruments méthodologiques pour l'identification et l'enregistrement du patrimoine culturel immatériel
- Évaluation de l'information recueillie pour l'inscription à l'inventaire, recommandation de la forme d'organisation et de systématisation la plus adaptée
- Conseils pour élaborer des dossiers complets et pour les plans de sauvegarde

La définition des critères destinés à structurer conceptuellement l'inventaire et des différentes catégories, dans lesquelles le PCI mexicain doit être réparti, a pris une année de travail et s'est basée sur les contextes proposés par la Convention, mais en les adaptant à la réalité culturelle

du Mexique. Il est important de souligner que les spécialistes ont été sélectionnés sur la base de leur expérience anthropologique des communautés, ce qui signifie que ces spécialistes avaient, outre une solide formation universitaire, l'expérience et la sensibilité requises dans le contact direct avec les détenteurs du patrimoine, de telle sorte que ces facteurs transparaissent dans l'ordonnement méthodique du PCI auquel les communautés peuvent se sentir identifiées et représentées.

Par ailleurs, il a été créé un dossier d'inscription à l'inventaire qui couvre d'une part les aspects abordés dans le formulaire de proposition d'inscription sur la Liste représentative de l'UNESCO et d'autres contextes qui sont importants pour sa sauvegarde et son suivi, comme le processus historique et l'état détaillé de développement actuel de l'élément concerné.

Le dossier d'inscription des parachicos de la Fête traditionnelle de janvier à Chiapa de Corzo, ainsi que ceux des 245 éléments actuellement inscrits à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique, ont été complétés par des chercheurs et spécialistes des différents domaines du PCI qui n'ont fait qu'ordonner méthodiquement les informations recueillies lors du travail de terrain effectué directement auprès des détenteurs et praticiens de la manifestation. Il existe des enregistrements audio et vidéo de tout ce travail.

Actuellement, et par l'intermédiaire du siège de la Direction générale des cultures populaires de l'État du Chiapas, sont organisés des séminaires et ateliers de sensibilisation à l'importance du patrimoine culturel immatériel et du développement des capacités dans le domaine de la formation de responsables culturels locaux, afin que ces derniers servent de guides dans leurs communautés respectives et que les détenteurs et praticiens puissent remplir eux-mêmes les dossiers d'inscription à l'inventaire.

<b>DOCUMENTATION</b>
<b>a. Documentation obligatoire et facultative</b>
Documentation obligatoire fournie.
<b>b. Cession de droits avec une liste des éléments</b>
Cession de droits obligatoire fournie.
<b>c. Liste de références documentaires</b>
<p>Gómez Poncet, Jorge. « Los Parachicos: tradiciones y leyendas de Chiapa de Corzo », en Soledad Mata Pinzón y Juan Jose Atilano Flores (coords.). <i>Atlas regional de las artesanías de México: Región Sur-Sureste</i>. México: INI-DICP, 1997.</p> <p>« Los Parachicos. Tradiciones y leyendas de Chiapa de Corzo (Chiapas) », sitio web de la Revista <i>México Desconocido</i>. México, 1996.</p> <p>Lechuga Ruth, Isabel Medina, <i>et al.</i> <i>Lacas mexicanas</i>. Col. Uso y Estilo. México: Museo Franz Mayer, 1997.</p> <p>Morales Yoe, Juan. <i>El origen del Parachico, según la leyenda y datos históricos</i>. Chiapas: Ed. Liberal, 1978.</p> <p>Moya Rubio, Víctor José. <i>Mascaras: La otra cara de México</i>. México: UNAM, 1996.</p> <p>Nanguyasmu Sánchez, Azael Roger. « ... Yo soy un parachico », editado por el autor, Chiapa de Corzo, México, 1999.</p> <p>Navarrete, Carlos. <i>Los arrieros del agua</i>. México: Katún, 1984.</p> <p>Navarrete, Carlos. <i>La religión de los antiguos chiapanecas</i>. Anales de Antropología, vol. XI. México: Instituto de Investigaciones Antropológicas, 1974.</p> <p>Nigenda Fernández, Nereo. <i>Parachicos: ¡Tradición viva!</i>. México: Universidad Autónoma de Chiapas, 2005.</p> <p>Olivera, Mercedes. <i>Catálogo Nacional de Danzas, Las danzas y fiestas de Chiapas</i>, vol. I, México: FONADAN, 1974.</p> <p>Pavía Ferrera, Fernán. <i>Origen de los Chiapeños. San Sebastián y Doña María Angulo</i>, México: Cáscara de los pensamientos, 2004.</p> <p>Pineda Del Valle, César. <i>Las fiestas de enero en Chiapa de Corzo, Chiapas</i>. Chiapas: Edysis, 1999.</p> <p>Soto Aguilar, Javier. <i>Bosquejo histórico geográfico de Chiapa de Corzo</i>. Chiapas: Ed. Fray Bartolomé de las Casas, 1978.</p> <p>Valverde Valdés, María del Carmen. <i>Chiapa de Corzo: Épocas Prehispánica y colonial</i>, Tuxtla Gutierrez: Talleres Offset Setenta, 1992.</p> <p>Zavala, José Felix. <i>La costumbre, allí vienen los parachicos</i>, Querétaro, 1990.</p>

**COORDONNÉES****a. Personne à contacter pour la correspondance**

Lorena Berenice Caballero Vega  
Matías Romero No. 315 esq. López Cotilla  
Col. Del Valle, Del. Benito Juárez  
C.P. 03100 México, D.F.  
Teléfono y Fax: +52 55 5559 6259  
E-mail: lorenaberenice@yahoo.com.mx

**b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)**

Francisco Javier López Morales  
World Heritage Director  
National Institute of Anthropology and History  
Av. Revolución No. 4 y 6  
Col. San Ángel, C.P. 01000  
52 55 5550 4211  
E-mail: direccion.pmundial@inah.gob.mx

Silvia Herminia Olvera Sánchez  
Director of Regional and Municipal Development  
General Direction of Popular Cultures  
Av. Paseo de la Reforma No. 175 Piso 12  
Col. Cuauhtémoc, C.P. 06500  
México, D.F.  
Tel: +52 55 4155 0353  
E-mail: solvera@correo.conaculta.gob.mx

Silvia V. Camacho Acosta  
Director of Popular Cultures-Chiapas  
12ª Oriente Norte No. 2  
Parque Jardín del Arte, Col. Centro  
C.P.29000  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
Tel: +52 961 612 3782  
E-mail: camachosyl@yahoo.com.mx

**c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)**

Guadalupe Rubisel Gómez Nigenda  
Patron of the Parachicos  
Av. Luis Dorantes Aramoni No. 13, Col. Las Lajas,  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas.  
Tel. +52 961 1332953 Cel. +52 1 961 6165595  
E-mail: rubisel\_nigenda@hotmail.com

Humberto de Paz Cuesta  
Veteran Parachico  
Calle 21 de octubre, Barrio de Santo Tomás  
Chiapa de Corzo, Chiapas  
Tel: +52 55 961 177 7319

Concepción Gómez Nigenda  
Veteran Parachico  
Capitán Luis Vidal No. 474

Esq. Albino Corzo  
Chiapa de Corzo, Chiapas  
Tel: +52 961 616 0940

**SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE**

Nom : Juan Sabines Guerrero  
Titre : Governor of the State of Chiapas  
Date : 12 août 2009  
Signature : <signé>